

“Aime Dieu et va ton chemin”



# Bulletin de l'Union-Allet

Vol. III.

MONTREAL—25 NOVEMBRE, 1875.

No. 2

## SOMMAIRE.

1. AFFAIRE-GUIBORD.
2. LA FRANC MACONNERIE.
3. QUESTION D'ESPAGNE.
4. ERUDIMENTI QUI JUDICATIS TERRAM.
5. AUX ZOUAVES.
6. OFFICIEL.

7. NOTES.
8. ECHOS DE ROME.
9. PETITES NOUVELLES.
10. DÉCÈS.
11. ANNONCES.

### AFFAIRE-GUIBORD.

Enfin, elle est enfouie, cette bière qui a trainé les cimetières protestants et les chemins pendant cinq ans!

S'il ne s'agissait dans cette affaire que de la grossière personnalité du Coryphée de l'Institut et des os desséchés de Guibord, le *Bulletin* qui a pour mission de ne traiter que des sujets respectables pourrait et devrait se taire. Mais comme le grand Maître de l'Institut et son sépulcre d'infection sont un outrage à l'Eglise notre Mère, le Zouave peut et doit parler.

Au reste nous serons brefs. Nous ne voulons qu'affirmer nos croyances, notre soumission à l'Eglise et à ses droits sur le cimetière catholique et sur la sépulture ecclésiastique.

Nous croyons donc et nous disons que le cimetière est un lieu sacré, sanctifié par les bénédictions de l'Eglise, pour être comme le *dortoir* de ceux qui décèdent dans la communion catholique. Nous croyons et nous affirmons hautement et solennellement que tout catholique qui meurt dans la paix de son Eglise, a un droit rigoureux à être enterré dans le cimetière sanctifié par les bénédictions de la religion, car il est encore en communion avec les Saints. Nous croyons en effet à l'immortalité des âmes et à la résurrection des corps, nous croyons par conséquent que la mort n'opère qu'une séparation passagère de l'âme avec le corps, que la condition de ce dernier reposant dans le tombeau en attendant le grand jour de la résurrection des morts, n'est que la continuation de la position qu'il occupait pendant sa vie dans l'assemblée des Saints. Or comme pendant sa vie, il avait droit à la participation de tous les biens spirituels que la religion concède à ses enfants soumis, il ne peut pas, sans injustice, être privé après sa mort de la jouissance de ces mêmes biens. Cela est évident. Mais ce qui n'est pas moins évident c'est le droit que possède l'Eglise d'exclure de ses cimetières les corps de ceux qui pendant leur vie n'ont

été que des enfants rebelles, n'ont pas même voulu se soumettre à l'heure de la mort: de là cet axiome de droit:

“*Quibus non communicavimus vivis, non communicemus defunctis.*” C'est donc violer la sépulture des catholiques morts en communion avec l'Eglise que d'enterrer dans leur cimetière les corps de ceux qui sont morts en dehors de cette même communion.

“Quoi, dit un auteur qui a traité cette matière, quoi, voici un homme qui, abusant de sa liberté, se place pendant sa vie hors du sein de l'Eglise, prend plaisir à enfreindre ses lois, à attaquer ses dogmes, à outrager sa morale, à médaigner ses pratiques, à combattre ses enseignements; voici un homme qui met une affectation impie à laisser voir son aversion pour l'Eglise! N'est-il pas évident que cet homme dit de toutes les manières possibles: je ne suis pas des tiens, je n'en veux pas être.”

Et si, persévérant dans ces sentiments, il ne se laisse pas même influencer par la présence de la mort, pour faire un pas dans la voie du retour, s'il refuse obstinément les secours que le prêtre lui offre et que Dieu l'oblige à recevoir par son ministère, s'il meurt enfin, en disant à l'Eglise dans la personne de son ministre, “ton Dieu n'est pas le mien,” il est plus clair encore qu'il veut dire par là: “tu n'eus pas d'empire sur moi vivant, tu n'en auras pas plus sur moi mort.” N'est ce pas alors le comble de la déraison d'exiger que cette même Eglise accorde les honneurs qu'elle réserve à ses enfants, à l'homme qui a vécu et meurt son ennemi? N'est-ce pas une injustice flagrante que de vouloir forcer le prêtre à honorer de sa présence le convoi de celui qui lui a perpétuellement jeté l'outrage à la face, de vouloir l'obliger à bénir celui qui l'a maudit, et à mettre l'impie insolent et obstiné sur la même ligne que le fidèle soumis et docile? Mais M. le Croque mort de l'Institut—cela crie vengeance contre le bon sens et contre le ciel.

Bien plus, MM. de l'Institut, ne vous êtes vous pas